

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
M. Grandguillaume

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du chapitre I^{er}, substituer au mot :

« zéro »

les mots :

« d'expérimentation territoriale contre le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.